

□ **Les enjeux économiques du tri et de l'élimination des déchets du BTP**

Monsieur Roland FAUCONNIER

Fédération Française du Bâtiment

Direction des Affaires Techniques – Chargé des questions d'environnement

33, avenue Kléber

75784 PARIS Cedex 16

Tel : 01-40-69-51-04

Fax : 01-40-69-51-03

Mel : fauconnierr@national.ffbatiment.gouv.fr

Parcours professionnel

Depuis 1992 : Ingénieur à la Fédération Française du Bâtiment, chargé des questions d'environnement

De 1989 à 1992 : Chercheur dans le domaine Energétique du bâtiment à EDF

De 1976 à 1989 : Chercheur dans le domaine Energétique du bâtiment à la FFB

Résumé de la conférence

La maîtrise des coûts d'élimination des déchets de chantiers passe par trois points fondamentaux :

Premier point :

Contrairement à ce qui se passait il y a une dizaine d'années, l'élimination des déchets de chantier a UN COUT : 0,5% du CA d'affaires du bâtiment, aujourd'hui, demain, 4% si nous laissons faire, ou moins de 2% si nous continuons à nous organiser.

Deuxième point :

Ce coût est un surcoût de construction qui doit pris en compte par l'ensemble de la filière construction.

Troisième point :

Il est du ressort des entrepreneurs du bâtiment d'optimiser ce coût en partenariat avec les autres acteurs.

Revenons au deuxième point : la prise en compte des coûts d'élimination

La réglementation « déchets » précise que le responsable de l'élimination des déchets est le producteur ou le détenteur. Pour le secteur du bâtiment, cette responsabilité initiale peut incomber, selon les cas à la maîtrise d'ouvrage ou l'entreprise. Afin de clarifier cette situation, il est nécessaire de procéder méthodiquement :

- 1- en prévoyant au départ du projet, les coûts prévisionnels de l'élimination des déchets
- 2- en mettant dans les devis, les coûts estimatifs de l'élimination des déchets dans chaque lot
- 3- en prévoyant un système de traçabilité de l'élimination des déchets, permettant à la fois de limiter les responsabilités de chacun des acteurs (MO, entreprises, transporteurs, éliminateurs) et de justifier les dépenses.

Pour mettre cette méthode, la FFB a participé très activement à la rédaction de deux textes à destination de la maîtrise d'ouvrage :

La recommandation T2-2000 (sortie en février 2001) à destination de la maîtrise d'ouvrage publique pour prendre en compte les coûts d'élimination des déchets dans les marchés (lot démolition et pas de lot déchets).

La norme P03 001 (version de décembre 2000), qui gère de manière générale les marchés privés mais dont la partie gestion des déchets a été complètement revue pour prendre en compte les coûts d'élimination des déchets dans ce type de marché.

Ces deux textes préconisent de détailler les coûts d'élimination des déchets dans chacun des lots et d'éviter un lot déchets, rejoignant ainsi la position que la FFB a toujours défendue.

Troisième point : l'optimisation des coûts d'élimination :

Il peut se faire à **trois** niveaux

- 1- En aval des chantiers par la mise en place d'unités d'élimination et de valorisation adaptée à la production diffuse des déchets de chantiers, d'unités de collecte dans le cadre des plans départementaux d'élimination des déchets BTP
- 2- Sur le chantier lui-même : en réduisant les déchets à la source, en ne mélangeant pas les déchets produits
- 3- En amont des chantiers : en prévoyant, au niveau de la conception des projets, la réutilisation des matériaux recyclés issus des unités de valorisation des déchets du BTP

En ce qui concerne la mise en place des unités de valorisation et d'élimination, il est nécessaire de procéder en **deux étapes** :

1- prévoir un maillage géographique des lieux de collecte réparti (chacun doit couvrir une surface ayant un rayon de 20 Km environ). Ces lieux peuvent être des lieux uniquement de transit (déchettes publiques, des déchettes industrielles) ou des lieux de traitement ou de stockage.

2- prévoir des unités de valorisation des déchets minéraux, tri et/ ou de stockage gérés par les entreprises (La FFB a, sur ce point, signé deux accords cadre : l'un avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'autre avec l'ADEME)

Le traitement des déchets banals et des déchets dangereux peut être fait en partenariat avec les recycleurs et les professionnels du traitement des Déchets Industriels Spéciaux.

En ce qui concerne le chantier lui-même, plusieurs points peuvent mis en avant :

- une nouvelle organisation des chantiers (logistique de gestion des flux de déchets),
- une meilleure connaissance des déchets,
- une réduction à la source des déchets, (il faut rappeler que cette technique ne concerne que les chantiers de construction neuve qui génèrent moins de 10% de l'ensemble des déchets de chantiers de bâtiment),
- le non mélange des déchets.

Pour mettre en place ces différentes stratégies, il est indispensable de mettre en place des actions de formation : la FFB s'y est engagée depuis 1998 :

- un réseau de formateurs « Environnement-déchets » a été mis en place, en liaison avec le GFC-BTP et le réseau des AREF, avec l'aide du Fond Social Européen. Un référentiel POWERPOINT, un Cd-rom « Bâtir avec l'environnement », un « Guide de conduite des chantiers propres », un « Guide de management environnemental à usage des réalisateurs » ont été élaborés et diffusés.

Ce réseau a pour but de sensibiliser les artisans et entrepreneurs et de former les compagnons sur les chantiers dans le cadre de la formation continue. La formation initiale n'a pas été oubliée puisque plusieurs de nos FFB régionales ont lancé des opérations de formation à l'environnement des professeurs dans les lycées professionnels en partenariat avec les rectorats et dans les CFA.

Des craintes pour l'avenir :

Toutes ces stratégies risquent cependant d'être vouées à l'échec si les sites d'accueil et de traitement des déchets de chantiers sont insuffisants ou mal répartis sur l'ensemble du territoire. La FFB a

participé très activement et participe toujours à la mise en place des plans départementaux d'élimination des déchets de chantiers du BTP.

Or, nous constatons que, dans de nombreuses régions, nous manquons d'infrastructures d'élimination de déchets, que ce soit des centres de transit, des unités de recyclage ou des centres de stockage pour déchets inertes. Il nous faudra trouver des financements pour mettre en place ces installations nouvelles ou mettre aux normes des installations existantes.